

DELIBERATION

59 (9.4)

Le 20 juin 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 juin 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, LAROCHE, JACOB, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Monsieur KARA à Monsieur BROT, Monsieur FESSY à Monsieur LAROCHE, Monsieur RASCLARD à Madame AMBLARD,

Absent : Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur DRIOL

Objet : Motion relative aux effectifs dans les classes des écoles municipales

Monsieur le Maire expose que l'Education Nationale classe les établissements scolaires selon des critères qui lui sont propres. Ainsi en est-il du Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP +). Pour Andrézieux-Bouthéon, la carte scolaire du collège Jacques Prévert recouvre une diversité sociale de population ne lui permettant pas de s'inscrire en REP et encore moins en REP + (renforcé). De ce non classement découle celui des écoles maternelles et primaires de la Commune, qui pourtant ont un périmètre beaucoup plus restreint en termes de carte scolaire et une population plus fragile socialement.

Le Conseil Municipal prend acte de la volonté de l'Etat du dédoublement des classes de GS, CP et de CE1, et également des dernières annonces relatives au nombre maximum d'élèves par classe fixé à 24. S'agissant des écoles de la Commune, l'Assemblée souhaite attirer l'attention de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale sur la situation particulière des écoles suivantes :

Les écoles Eluard et Rimbaud, situées en QPV, ne bénéficient pas du réseau REP. Pourtant la population de la carte scolaire le justifie pleinement.

Quant aux écoles primaires Pasteur et Victor Hugo, plusieurs classes se trouvent en surnombre :

- Du côté des maternelles : 1 classe TPS/PS/MS de 26 élèves (Pasteur) et 3 classes PS/MS et GS comprenant respectivement 31, 32 et 28 élèves (V. Hugo).
- Du côté des élémentaires : 3 classes CP, CE2 et CM2 comptent 25, 26, et 28 élèves à l'école Pasteur. A l'école V. Hugo, les classes de CE1, CE2, et CM2 sont composées de 30, 25 et 26 élèves.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190621-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2019
Affichage : 27/06/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation



Jean-Claude SCHALK

Le Conseil Municipal regrette que les services du Rectorat d'Académie et des Inspections académiques aient une vision trop théorique et mathématique de la réalité démographique de nos communes et n'intègrent que très partiellement le paramètre social dans les classes des établissements.

Alors que toutes les politiques publiques, notamment celles de nos communes, sont aujourd'hui mobilisées pour amortir les conséquences de la crise économique qu'affronte le pays, cette approche pénalise tant l'enseignant que la qualité d'enseignement, dans des classes trop chargées.

Dans le même temps, les collectivités territoriales ont régulièrement investi, dans la rénovation ou l'aménagement des locaux et par la mise à disposition des écoles publiques de personnels municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite que l'Education Nationale :

- **PRENNE EN COMPTE** l'intérêt des enfants, leur permettant de bénéficier de conditions optimales pour un enseignement de qualité, en réduisant les effectifs à 12 élèves pour les écoles situées en QPV, à savoir les écoles Eluard et Rimbaud,
- **PERMETTE** à tous les enfants, quel que soit le quartier où est située leur école, de fréquenter des classes dont le nombre d'élèves, n'excède pas 24, et avant tout en GS, CP et CE1.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 juin 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

